

Téléchargement et transmission des dossiers par les candidats :

Début : 1er février

Fin : 30 avril

L'ensemble des dossiers sont consultables par les responsables pédagogiques de LP quel que soit leur statut :

- En attente : le candidat n'a pas transmis son dossier, **ne pas étudier le dossier**
- Réceptionné : dossier transmis par le candidat, **la scolarité vérifie si le dossier est complet ou non (à partir du 20 mars dans le cadre de la gestion du silence vaut accord)**
- Complet : dossier recevable administrativement, **à examiner par les responsables de LP**
- Incomplet : pièces justificatives manquantes ou à modifier

Attention, pour les licences dispensées uniquement en alternance, si le candidat n'a pas encore trouvé d'entreprise son dossier n'est pas complet et conservera le statut « réceptionné » mais sa candidature devra être étudiée par les responsables de LP.

Envoi du fichier Excel des candidatures à examiner aux responsables de LP :

Le 5 et 6 mai

Je vous rappelle que les LC ne sont plus autorisées car un candidat doit recevoir un avis favorable ou un avis défavorable motivé (voir document liste des avis défavorables) cependant pour les candidats susceptibles d'être rappelés, il est possible d'indiquer le motif de refus suivant "*La capacité d'accueil est atteinte : votre rang de classement ne permet pas de vous recruter*", puis d'ajouter en "commentaire" : "*La commission pédagogique est susceptible de vous recontacter en cas de désistement.*"

Délai maximal de retour de votre classement à la scolarité :

16 mai

Retour impératif via le fichier Excel

Jury et publication des résultats :

19 mai à 15h

Une convocation sera envoyée par la scolarité aux membres chargés de l'étude des candidatures en vue d'une admission en LP, un mois avant cette date.

Session complémentaire :

Début : 20 mai

Fin : 1^{er} juillet

Traitement des candidatures au fur et à mesure des arrivées